DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DU TAMPON

REPUBLIQUE FRANCAISE

# ARRETE N° 585/2025-PM/EW/MC/EP

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR

## LE CHEMIN DES CITRONNIERS
## DU 08 AU 12 SEPTEMBRE 2025

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DU TAMPON**

**VU** les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 à L.2213-6-1 du Code général des collectivités territoriales ;
**VU** l'article L.411-1 du Code de la route ;
**VU** le Code pénal notamment l'article R.610-5 ;
**VU** la demande formulée par la Direction technique territorialisée en date du 27/08/2025 ;
**CONSIDERANT** la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement sur **le chemin des Citronniers,** afin de permettre les travaux de de réfection en bitume par les Services techniques communaux ;
**DANS** l'intérêt de la sécurité publique ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Du lundi 08 septembre 2025 au vendredi 12 septembre 2025, de 7h30 à 16h00, **le chemin des Citronniers** est soumis aux prescriptions ci-après définies, en fonction des besoins et au droit des travaux :

- Chaussée rétrécie
- Circulation réglée par alternat par piquets K10
- Stationnement interdit
- Vitesse limitée à 30 km/h à l'approche et au droit des travaux

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire temporaire est installée par les Services techniques communaux.

**ARTICLE 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Commandant de communauté de brigades de gendarmerie du Tampon, Monsieur le Chef de Service de police municipale et le responsable des Services techniques communaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est **affiché** et publié.

Fait à TAMPON, le 27 août 2025
**LE MAIRE**

Par Délégation de fonction
*Charles Emile GONTHIER*
3ème Adjoint